

# L'Éducation Musicale au lycée

## Classe de seconde

Année 2009 – 2010 cours tous les vendredis de 16h à 18h en salle D101

*L'option musicale au lycée se veut ouverte à tous les élèves issus de 3<sup>ème</sup> et se place dans la continuité de l'enseignement au collège.*

### 1. Définition

L'enseignement de la musique au lycée se situe dans la continuité de celui dispensé au collège au titre de l'éducation musicale obligatoire. Il y ajoute une dimension technique et culturelle renforcée. Il est constamment irrigué par des pratiques créatives et des échanges avec le monde artistique.

Un ensemble de pratiques musicales y développe connaissances culturelles et savoir-faire méthodologiques qui pourront donner lieu à différents prolongements :

- **Dans sa composante pratique**, l'enseignement privilégie l'expression artistique individuelle et collective où chaque élève trouve sa place en sollicitant et renforçant ses compétences techniques.
- **Dans sa composante culturelle**, il prend en compte la diversité des répertoires en sollicitant le plus possible la sensibilité, les compétences et les motivations des élèves.
- **L'enseignement de la musique s'enrichit des pratiques musicales collectives facultatives** (vocales, instrumentales) **proposées par l'établissement (Atelier vocal et instrumental ouvert à tous les élèves volontaires du lycée TOUS les vendredis de 13h à 14h en salle D101).**

### 2. Objectifs

En classe de seconde, l'enseignement vise une formation de caractère généraliste dont la finalité est :

- **D'ouvrir par la pratique** à des expressions musicales diversifiées;
- **De développer l'autonomie** de l'élève dans ses propres pratiques musicales;
- **De renforcer les références culturelles** liées aux musiques rencontrées en classe;
- D'inscrire les connaissances et les savoir-faire dans le tissu culturel de son environnement en s'appuyant notamment sur des structures musicales de proximité.

### 3. Programme

- **Les pratiques musicales**

Elles s'appuient sur : **la voix et l'instrument; l'écoute; l'improvisation et la création.**

- **La culture musicale**

Il s'agit ici d'inscrire la formation musicale reçue et les pratiques maîtrisées par les élèves dans un contexte culturel large sans limitation d'époque, de genre ou de lieu. C'est également l'occasion d'ouvertures vers d'autres champs de la sensibilité et de la connaissance (arts visuels, littérature, sociologie, sciences).

Ainsi, quatre problématiques seront obligatoirement traitées au cours de l'année scolaire :

- **les rapports de la musique au texte.**
- **les rapports du son à l'image.**
- **les rapports de la musique à la société.**
- **les métissages musicaux.**

## 4. Compétences attendues

À l'issue de la classe de seconde, l'élève a acquis des compétences d'ordre artistique, culturel, technique, méthodologique et comportemental.

<u>Compétences artistiques</u>	Etre capable, à l'aide de sa voix ou de son instrument et en utilisant les connaissances acquises : <ul style="list-style-type: none"><li>- d'interpréter un répertoire</li><li>- d'en manipuler certains éléments remarquables</li><li>- d'en proposer un bref développement.</li></ul>
<u>Compétences culturelles</u>	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"><li>- situer une œuvre entendue en rapport (ressemblances et différences) avec celles étudiées dans le cadre du programme.</li><li>- porter un regard critique argumenté et personnel sur ce qu'il écoute en s'appuyant sur les éléments du langage musical étudiés</li><li>- commenter une œuvre originale relevant d'un des quatre thèmes étudiés</li><li>- solliciter des compétences relevant d'autres champs artistiques pour élargir son commentaire.</li></ul>
<u>Compétences techniques</u>	Etre capable : <ul style="list-style-type: none"><li>- de chanter ou jouer sa partie dans une pratique instrumentale et/ou chorale collective ou individuelle.</li><li>- d'utiliser les connaissances techniques appropriées pour commenter objectivement une musique même éloignée de ses goûts personnels.</li><li>- d'utiliser un ou plusieurs outils mis à sa disposition par les technologies de l'information et de la communication et l'informatique musicale.</li></ul>
<u>Compétences méthodologiques</u>	Etre capable : <ul style="list-style-type: none"><li>- de se documenter, de rechercher de l'information, d'organiser ses connaissances, de planifier son travail.</li><li>- d'enrichir un choix personnel (écoute ou interprétation d'une pièce musicale) de connaissances diversifiées en puisant dans ses acquis et en sollicitant ses compétences documentaires.</li></ul>
<u>Compétences comportementales</u>	Etre capable : <ul style="list-style-type: none"><li>- de s'insérer dans un groupe et dans un projet collectif;</li><li>- de participer à un débat en argumentant avec rigueur et respectant la diversité des points de vue exprimés;</li><li>- d'utiliser de sa propre initiative, à l'aide de sa voix ou de son instrument, ses connaissances techniques et culturelles pour développer un matériau musical.</li></ul>

---

## 5. Evaluation

- Investissement personnel dans la pratique.
- Capacité d'invention et d'improvisation.
- Pertinence et qualité des techniques du commentaire critique écrit et/ou oral de l'œuvre écoutée, maîtrise des connaissances sur lesquelles il s'appuie.
- Connaissances des quatre problématiques obligatoires.
- Connaissances relevant d'autres domaines artistiques rencontrés.